

SOMMAIRE

130 ans d'Histoire p. 10

La mémoire au quotidien p. 18

Tous partenaires p. 26

Une association exemplaire p. 36

Adresses utiles p. 47

130 ans d'histoire

Le Souvenir Français est créé en 1887, alors que la République s'enracine et que la défaite de 1870 se diffuse comme un souvenir dont « on ne parle jamais et dont on se souvient toujours. »

L'association va jouer un rôle essentiel dans le développement de l'esprit de défense et dans l'enracinement mémoriel de la guerre de 1870. Jusqu'en 1914, elle multiplie les créations de monuments et la participation aux cérémonies. Durant la Première Guerre mondiale, elle rend hommage à tous les combattants « Mort pour la France » en apposant des cocardes tricolores sur leurs tombes.

À la suite de cette guerre, Le Souvenir Français fait face à une situation nouvelle. Trois acteurs mémoriels s'imposent : l'État, les communes et les associations d'anciens combattants. Le Souvenir Français devient le partenaire efficace et permanent de ces trois nouveaux acteurs.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La loi du 2 juillet 1915 institue la mention « Mort pour la France ». Cette loi est fondamentale pour la mémoire combattante. En attribuant la mention « Mort pour la France », le législateur donne d'abord une justification au décès des combattants. Ils sont morts pour la Patrie, pour la France. La loi donne aussi des droits aux veuves et aux orphelins, et enfin elle légitime la création des monuments aux Morts où seront inscrits les noms des combattants disparus pendant la guerre.

1887 - 1918 : LE TEMPS DU DÉVELOPPEMENT

Le Souvenir Français est créé en 1887 par François-Xavier Niessen. Originaire d'Alsace, François-Xavier Niessen s'est installé à Neuilly-sur-Seine quelques années avant la guerre de 1870, où il exerce la profession de précepteur. Il reste très lié à la communauté alsacienne lorraine qui se développe de manière très importante après 1871 à Paris. En 1873, il crée la Société de prévoyance et de secours mutuelle des Alsaciens-Lorrains. Il en sera le secrétaire général jusqu'à son décès en 1919. Parallèlement, il élargit ses centres d'intérêt à la sauvegarde de la mémoire des combattants de 1870. À cette date, cette sauvegarde est assurée par deux structures : l'État, qui par la loi



François-Xavier Niessen, fondateur du Souvenir Français (1848-1918).



du 4 avril 1873 a encadré la création d'ossuaires et de tombes, et une association catholique « l'Œuvre des tombes et des prières ». Créée par le père Joseph, cette association construit des monuments et des stèles en Allemagne pour sauvegarder la mémoire des prisonniers de guerre fran-



L'ENTRETIEN DES TOMBES MILITAIRES DE 1870

Le 10 mai 1871, la France et l'Allemagne signent le traité de Francfort qui met fin à la guerre de 1870-1871. Dans l'histoire des guerres, ce traité est le premier texte international qui comporte un article engageant les gouvernements à entretenir les tombes des militaires ensevelis sur leurs territoires respectifs. La loi allemande du 2 février 1872 règle la gestion et l'entretien des tombes des deux armées en Alsace-Lorraine et la loi française du 4 avril 1873, celle des tombes françaises et allemandes dans le reste de la France. 87 396 tombes sont aménagées dans le cadre de cette seconde loi, 37 850 pour des combattants français, 21 876 pour des combattants allemands et 27 661 de manière indifférenciée. Un grand nombre de ces tombes est aujourd'hui sauvegardée par Le Souvenir Français.

des monuments afin d'y inscrire la liste des « enfants de la commune » « Mort pour la France ». En 1918, ces créations se multiplient. En quelques années, plus de 30 000 monuments sont érigés dans les communes de France. Le monument aux Morts devient le lieu d'expression de la vie civique et patriotique de chaque ville et village. Parallèlement, les municipalités favorisent l'apposition de plaques et l'organisation de cérémonies. Les associations d'anciens combattants et victimes de guerre sont leur principal partenaire.

Les associations d'anciens combattants et victimes de guerre

Si la guerre de 1870- 1871 n'a donné naissance qu'à un faible réseau associatif, il n'en est pas de même au lendemain de la Grande Guerre. C'est par centaines que se créent des associations nationales qui regroupent les combattants par type de champs de bataille (Verdun, la Marne, la Champagne...), par types de blessures (de la face, des yeux, des poumons...), par types d'entreprises dans lesquelles se retrouvent les anciens (SNCF, électricité, audiovisuel...), par type de nationalités d'origine (arméniens, polonais, tchécoslovaques...), par types d'armées (gendarmerie, infanterie, cavalerie...)... Ce réseau est complété par quelques grandes associations qui tentent de regrouper l'ensemble de la génération de la guerre comme l'Union nationale des combattants (UNC), l'Union fédérale (UF) et l'association républicaine des anciens combattants (ARAC) ainsi que par des associations qui regroupent les veuves et les orphelins. Chacune de ces associations se démultiplie sur le terrain par des antennes communales, cantonales et départementales.

En 1939, on estime à 6 millions le nombre d'adhérents de ces associations. Un adhérent associatif en France sur deux est membre d'une association d'anciens combattants. Un électeur sur trois est un ancien combattant. Bien que la porosité entre Le Souvenir Français et ces associa-

tions soit forte, les comités du Souvenir Français perdent la maîtrise de l'organisation des cérémonies patriotiques, en particulier celle de la journée nationale du 11 novembre dont la création a été imposée par le monde combattant à l'État en 1922. Le Souvenir Français devient un partenaire du monde combattant.

Cette situation ne connaîtra que peu d'évolution après la Seconde Guerre mondiale et après les guerres d'Indochine et d'Algérie.

Toujours mobilisés, les adhérents du Souvenir Français prennent en charge les tombes des combattants des nouvelles générations dans les carrés militaires, en particulier celles des résistants et des combattants de la Bataille de France, participent à la création de nouveaux monuments, stèles et plaques et sont présents aux cérémonies organisées dans le cadre des nouvelles journées commémoratives nationales.

Le Souvenir Français connaît cependant de fortes évolutions internes au lendemain des décolonisations. Alors qu'il était implanté dans toutes les colonies françaises et en particulier dans les trois pays du Maghreb, Le Souvenir Français se replie en abandonnant sur place de nombreuses tombes de « Mort pour la France ».



Stèle du souvenir français du monument aux morts de la Première Guerre mondiale de Crécy-la-Chapelle (Seine et Marne).



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le 14 octobre 1944, le général de Gaulle accorde son patronage au Souvenir Français en attirant l'attention du Président général sur la nécessité de sauvegarder les tombes de la campagne d'Italie.



LE SOUVENIR FRANÇAIS EN ALGÉRIE

Le Souvenir Français s'implante en Algérie en 1905. Il y connaît un exceptionnel développement. En 1957, il regroupe 13 000 adhérents sans compter les groupements affiliés. 7 000 tombes de « Mort pour la France » sont entretenues par l'association. La délégation générale d'Oranie se singularise par son dynamisme qui se manifeste par la création de nombreux monuments et par celle du cimetière militaire du Petit Lac à Oran. L'exode des Pieds-Noirs fait fondre les effectifs. Ainsi pour l'Oranie, 68 comités existaient encore en 1962, 17 en avril 1963, 6 en janvier 1964 et aucun en 1966, année du retour en métropole du dernier délégué général de l'Algérie française. Le cimetière militaire d'Oran est alors pris en charge par le ministère des Anciens combattants.

LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES VOYAGES SCOLAIRES SOUTENUS PAR LE SOUVENIR FRANÇAIS

1

Verdun



2

Plages du Débarquement à Arromanches



3

Auschwitz



4

Paris



5

Le Struthof



6

Le Camp des Milles



7

L'Alsace (Strasbourg)



8

Oradour-sur-Glane



9

Le Mémorial de Caen



10

La Somme (Albert-Péronne)



LA SECONDE VIE DES DRAPEAUX : UN PROJET NOVATEUR

Le drapeau est la marque symbolique de chaque association d'anciens combattants et victimes de guerre. Chaque association nationale, départementale, cantonale ou communale possède son drapeau. Dans les années 1960, plus de 100 000 drapeaux sortaient chaque année devant les monuments aux Morts. La disparition progressive des associations d'anciens combattants dont le regroupement est essentiellement générationnel, entraînait la disparition des drapeaux. Ceux-ci rejoignaient au mieux les mairies (où ils finissaient quelquefois dans le placard), au pire, ils sont conservés par le dernier porte-drapeau et on les trouvait souvent en vente sur Internet lors du décès de ce dernier « défenseur ».

Le Souvenir Français a lancé une politique novatrice de dépôt de ces drapeaux dans les établissements scolaires. Sous la dénomination de « Seconde vie des drapeaux », ils y sont déposés pour trois ans. Installés de manière visible dans les halls d'accueil des établissements, ils sortent deux fois par an, portés par une garde d'honneur scolaire, les 8 Mai et 11 Novembre.

SAVIEZ-VOUS QUE...

À l'occasion du 75^e anniversaire de la libération de Rome par les troupes du général Juin, le collège Boris Vian situé dans le XVII^e arrondissement de Paris, à cause de sa proximité avec la place du Maréchal Juin, a accueilli le drapeau de l'association dissoute des anciens du Corps Expéditionnaire d'Italie, donnant ainsi une seconde vie à ce drapeau.

patronage d'un comité d'honneur composé du Premier ministre, du président du Sénat, du président de l'Assemblée nationale, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Armées, du ministère de l'Éducation nationale, du président du Conseil économique, social et environnemental, du grand chancelier de la Légion d'honneur, du Délégué national du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération ». Afin d'ouvrir ce comité d'honneur aux associations des ordres nationaux, trois associations y ont été intégrées en 2018 : la Société des membres de la Légion d'honneur, l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite et la Société nationale d'entraide de la Médaille Militaire.

D'autres enfin relèvent de domaines plus originaux comme :

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France qui représentent les sapeurs-pompiers, en défendant leurs droits.



LE COMITÉ D'ACTION DE LA RÉSISTANCE

Le Souvenir Français est l'héritier du Comité d'action de la résistance (CAR). Cette association créée en 1948 a regroupé pendant des décennies à Paris et en province de nombreux anciens résistants. Créé à l'origine pour défendre les valeurs de la résistance, le CAR a placé au centre de ses objectifs le soutien aux publications sur la résistance. Pendant 58 années, de nombreux ouvrages ont ainsi été récompensés. À cette fin, il a créé un prix littéraire de la Résistance, remis chaque année lors d'une cérémonie organisée au Sénat. Depuis 2017, le prix baptisé désormais « Prix du CAR-Souvenir Français » est décerné par un jury coprésidé par Pierre Morel, dernier président du CAR, et Vladimir Trouplin, conservateur au musée de l'ordre de la Libération. En 2018, le prix a été remis à Daniel Bénédite pour son ouvrage *Un chemin vers la liberté sous l'Occupation : du comité Varian Fry au débarquement en Méditerranée Marseille-Provence 1940-1944*, présenté par Jean-Marie Guillon et Jean-Michel Guiraud.



BÂTISSEUR DE LA FAMILLE DES ASSOCIATIONS MÉMORIELLES

Favoriser la création d'un pôle associatif regroupant les associations mémorielles.

Les associations qui peuvent intégrer ce pôle associatif regroupent plus d'un million d'adhérents en cinq grandes familles.

La famille des héritiers

Cette famille regroupe les associations qui ont hérité des associations d'anciens combattants et victimes de guerre. Chacune de ces associations a été créée à l'origine pour défendre les droits de « leurs ressortissants » (les anciens combattants et les victimes de guerre). Au moment de leur disparition, ces associations se sont transformées afin d'accueillir les descendants, leurs amis et les sympathisants afin de sauvegarder la mémoire de ceux qui furent les acteurs de l'histoire, acteurs individuels (l'association sauvegarde l'œuvre d'un grand personnage) ou acteur collectif (l'association sauvegarde une œuvre collective). C'est notamment le cas de :

Signature de la convention avec l'association des maires de France représenté par André Rossinot, secrétaire général au congrès du Souvenir Français à Paris, le 19 mai 2016.



SAVIEZ-VOUS QUE...

De nombreuses associations d'anciens combattants se sont transformées en associations mémorielles : ainsi l'Association nationale pour le Souvenir des Dardanelles et des fronts d'Orient créée en 1920 et partenaire du Souvenir Français depuis 2016.

Une association vivante et structurée

Le Souvenir Français est une des cinq associations françaises les plus anciennes. Cette longévité témoigne d'une exceptionnelle exemplarité.

UNE GOUVERNANCE ATTENTIVE

Le Souvenir Français est dirigé par un conseil d'administration de 30 membres repartis en trois collèges :

- des membres issus de grands organismes avec lesquels œuvre Le Souvenir Français (armées, éducation nationale, préfectoral, notariat, principaux cultes);
- 4 délégués généraux qui permettent au conseil d'administration d'être à l'écoute du « terrain »;
- des personnalités qui apportent leur passion et leur savoir-faire au profit de notre association.

Le conseil d'administration élit en son sein un bureau de 5 membres ainsi qu'un Président général.

Parmi ces membres :

- 4 délégués généraux;
- 4 représentants du culte (le grand rabbin de France, le président de la Fédération protestante de France, le vice-doyen de l'Institut catholique de Paris, le vice-président du Conseil français du culte musulman);
- 2 représentants du monde de l'Éducation Nationale (le recteur de Paris, chancelier des universités, le doyen de l'inspection générale d'histoire);
- 8 représentants du monde militaire (3 anciens chefs d'état-major de l'armée de l'air, terre et mer, un ancien ins-

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le congrès annuel du Souvenir Français, tenu alternativement à Paris et en Province, outre la validation des comptes financiers, est l'occasion pour ses délégués généraux et ses administrateurs de passer en revue les actions conduites par l'association au cours de l'année écoulée.



pecteur général de la gendarmerie, 2 contrôleurs généraux, un général, un commissaire général des armées);

- 2 anciens ministres dont un sénateur en exercice;
- Le président de la chambre de retraite des notaires;
- Un préfet honoraire;
- Une directrice de musée;
- 4 représentants d'associations (professeurs d'histoire et de géographie, grands invalides, association mémorielle, association des lycées français à l'étranger);
- 2 représentants du monde économique.



LES PRÉSIDENTS GÉNÉRAUX DU SOUVENIR FRANÇAIS

Vingt-et-un présidents généraux se sont succédé à la tête du Souvenir Français depuis la création de l'association en 1887.

Tous étaient des officiers généraux, leur grade :

- **4 généraux de brigade**
- **7 généraux de division**
- **5 généraux de corps d'armée**
- **3 généraux d'armées**
- **2 contrôleurs généraux des armées**

Une majorité ont participé à des guerres et conflits :

- **6 à la guerre de 1870**
- **2 aux seules campagnes coloniales**
- **5 à la Première Guerre mondiale**
- **4 à la Seconde Guerre mondiale**
- **2 aux guerres de décolonisation**

Affiche réalisée pour la quête du 1^{er} novembre 2018..



UNE GESTION RIGOREUSE

Les ressources de l'association proviennent de six sources essentielles:

- Les cotisations.

Au 1^{er} janvier 2019, la cotisation de base est de 10 €, la cotisation des membres bienfaiteurs de 50 €.

- Les subventions des collectivités publiques.

Ces subventions proviennent essentiellement des petites communes.

- Les quêtes

Des quêtes sont organisées par Le Souvenir Français trois jours par an, le plus généralement dans les cimetières.

- Les dons, legs et aides associatives.

Ce financement provient en priorité de legs de personnes qui ont souhaité faire du Souvenir Français leur héritier en tout ou partie de leurs biens. Ils proviennent aussi d'une subvention annuelle attribuée par l'association « Les Gueules Cassées ».

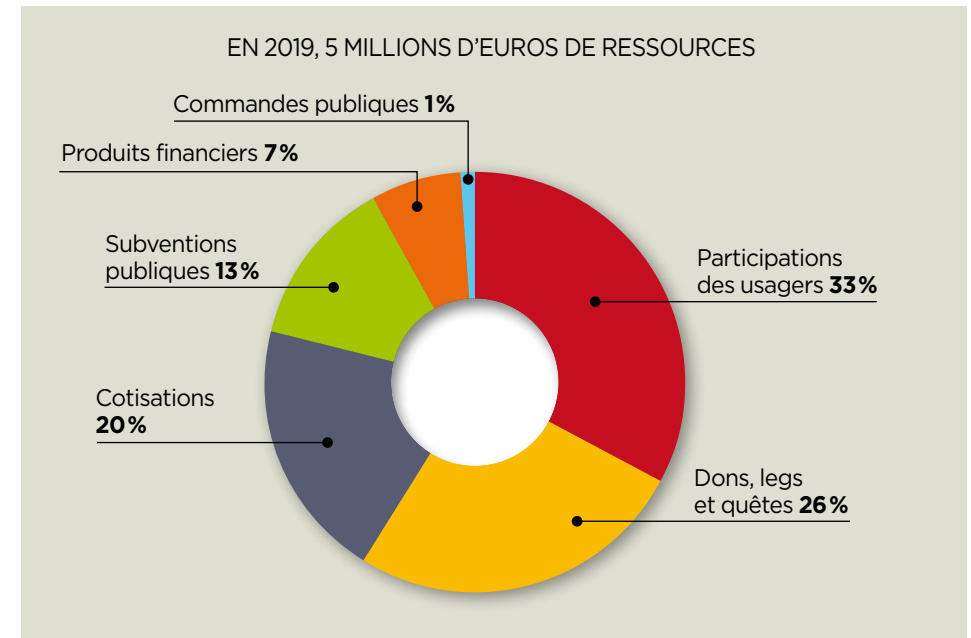
- Les produits financiers

Les bénéfices réalisés à partir des investissements financiers de l'association.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Souvenir Français organise chaque année pendant trois jours (généralement le 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre) une quête nationale dans un grand nombre de communes. Cette quête réalisée par les adhérents bénévoles de l'association est un moyen à la fois de collecter des fonds pour financer les actions des comités, mais aussi de se faire connaître au plus grand nombre.



- La participation des usagers

Grace aux ventes réalisées par l'association (timbres...) et par les entrées financières liées aux actions (voyages...).

Les dépenses de l'association

Le Souvenir Français consacre 80% de ses dépenses aux activités et 20% à son fonctionnement.

- Les activités patrimoniales : rénovation de tombes, des monuments, stèles et plaques, géolocalisation des tombes des « Mort pour la France ».

- Les cérémonies : gerbes, vins d'honneur, porte-drapeaux et fleurissement des tombes.

- Les activités de transmission : subvention pour les voyages mémoriels, expositions, rencontres intergénérationnelles, opération « Seconde vie des drapeaux ».

- Le fonctionnement de l'association : salaires, dépenses liées aux publications, aux réunions, à l'entretien des locaux et des propriétés du Souvenir Français.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Conseil régional de la région Île-de-France a attribué une importante subvention en 2018 et 2019 afin d'épauler la géolocalisation des tombes dans les cimetières d'Île-de-France. Grâce à ce financement, les tombes des « Mort pour la France » des cimetières du Père Lachaise (75), de Levallois (92), de Mareil-Marly (78), de Limay (78) et de Beaumont-sur-Oise (95) sont aujourd'hui géolocalisées.

LES COLLECTIONS DU CITOYEN

INSTITUTIONS

La République
Le Président de la République
Le Premier ministre
Le Député
et l'Assemblée nationale
Le Sénat
Le Conseil constitutionnel
Le Conseil économique
et social
Le Conseil régional
La Justice
L'Ambassadeur et le consul
Le Préfet
La Mairie
La Cour des comptes
Le Préfet maritime
L'Hôtel national des Invalides
L'Institut de France
L'Académie des sciences
L'INA
Les Nations Unies
L'OTAN
L'UNESCO
La Commission européenne
Le Parlement européen
L'Agence spatiale européenne
L'Euro
La Constitution européenne

VIE CITOYENNE

Le Citoyen
La Nation
La Défense citoyenne
Les Dangers de la drogue
Les Dangers de la route
Le Sauvetage en mer
La Sécurité civile
Les Pompiers
Le Budget de l'État

MONDE ET SOCIÉTÉ

La Justice des mineurs
Les Objectifs du Millénaire
pour le développement
L'Artisanat
Le Christianisme
L'Islam
Le Judaïsme
L'Armée du Salut
L'Ordre de Malte
Amnesty International
Le Transport routier
de marchandises
Les Droits de l'homme
La Propriété intellectuelle
Comprendre la Laïcité

CÉLÉBRITÉS

Parmentier et la pomme
de terre
Rameau, compositeur baroque
Les Femmes dans
l'impressionnisme
Raoul Follereau

SANTÉ

L'Hôpital aujourd'hui et demain

HISTOIRE

Brazzaville,
capitale de la France libre
La Déportation
dans les camps nazis
L'Esclavage
Le Souvenir français
La Libération
La Flamme de la Nation
La Guerre de 14-18
La Bataille de Verdun
La Guerre d'Algérie
Les Femmes dans le monde
combattant

ENVIRONNEMENT

L'Eau
Le Climat
La Terre
Le Conservatoire du littoral
Les Océans
Les OGM
Les Réserves de biosphère
Les Voies navigables de France
Les Risques en montagne
La Chasse
La Pêche

DÉFENSE

L'Escadron motocycliste
de la garde républicaine
Le GIGN
La Légion étrangère
Les Opex
La Police nationale
Les Experts de la police
technique et scientifique
Les Spécialistes
de la Gendarmerie
La Préfecture de police
RAID, Recherche, Assistance,
Intervention, dissuasion
Les Sous-Marins
Le Métier de soldat
Les Avions de combat

PATRIMOINE

Le Patrimoine mondial
Le Patrimoine vivant
La Légion d'honneur
Les Palmes académiques
L'Ordre national du Mérite

ADRESSES UTILES

Le Souvenir Français

20, rue Eugène-Flachat - 75017 Paris

Tél. 01 48 74 53 99

Fax 01 48 74 20 29

infos@souvenir-francais.com

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 14h à 17h30

www.le-souvenir-francais.fr

Facebook @LeSFofficiel

Twitter @SF_Siege

Pour recevoir la newsletter du Souvenir Français:

communication@souvenir-francais.fr

Pour adhérer au Souvenir Français:

<http://le-souvenir-francais.fr/adherez-au-souvenir-francais>

EN SAVOIR PLUS...

Le Souvenir Français à travers les siècles : 1887-2017
de Jean-Christophe Denis (2017), Bernard Giovanangeli Éditeur, 42 €.

